

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le sept juillet deux mille neuf, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 30/06/2009

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Roger DESROCHES, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Elodie MARTIN, Marie-Claire RAPAUD – CHATEAUNEUF, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Odette WENCLICK, Catherine CELESTIN, Jean-Pierre ESTRADÉ, Monique REIX – BUSSY, Jean-Pierre MORLON.

EXCUSES : Béatrice DUFOUR, Alain FAUCHER.

Elodie MARTIN a été élue secrétaire de séance.

2009 – 078 : CADASTRE – CONVENTION DE NUMERISATION DU CADASTRE – AVENANT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes de Noblat a fait digitaliser, au format EDIGEO, les planches cadastrales des communes au cours de l'année 2005.

Dans le cadre de cette opération, une convention a été signée avec les « partenaires associés » pour qu'il leurs soit mis à disposition les formats numériques des planches cadastrales.

A la demande de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Monts et Barrages, Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Noblat propose qu'un avenant soit apporté à la convention pour que le syndicat soit également un « partenaire associé » et qu'il puisse ainsi être bénéficiaire de la mise à disposition des formats numériques des planches cadastrales.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
25 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve que le Syndicat Mixte Monts et Barrages soit un « partenaire associé » et qu'il bénéficie de la mise à disposition des formats numériques des planches cadastrales,

Autorise Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Noblat à signer l'avenant à la convention.

Fait et délibéré à Saint-Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 08 juillet 2009

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le : 10/07/2009

Le Président,


Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Convention de numérisation du cadastre

Date de transmission de l'acte : 09/07/2009

Date de réception de l'accusé de
réception : 10/07/2009

Numéro de l'acte : 2009-078 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20090707-2009-078-DE

Date de décision : 07/07/2009

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes